



COMMUNIQUE

04/07/2024

SCPP ET GROUPE M6 :

ACCORD POUR L'EXPOSITION ET LA REMUNERATION DE LEURS PRODUCTIONS MUSICALES

La SCPP et le Groupe M6 prolongent et renouvellent leurs accords pour la diffusion de contenus musicaux sur les chaînes M6 et W9 jusqu'à fin 2032.

Au moment où la chaîne W9 est candidate pour une nouvelle autorisation de diffusion sur le réseau TNT, la SCPP se réjouit des démarches engagées par les deux chaînes M6 et W9 pour conserver des engagements musicaux durables, continuer à programmer un volume important de vidéomusiques, veiller à l'exposition musicale des labels dans toute leur diversité, au bénéfice des producteurs de musique, de la création musicale et des artistes.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman – 06 61 89 59 63 - anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 4 500 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp